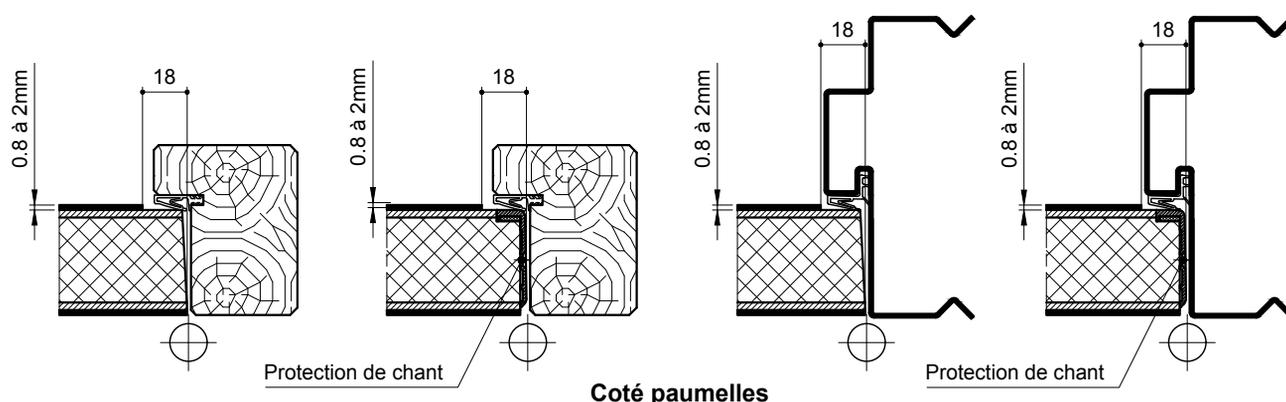


Coté opposé aux paumelles



Largeur des protections

Coté paumelles = Largeur Ouvrant

Coté opposé aux paumelles = Largeur Ouvrant - 36

IMPORTANT :

La pose de la protection PVC ne doit pas altérer le bon fonctionnement du bloc-porte.

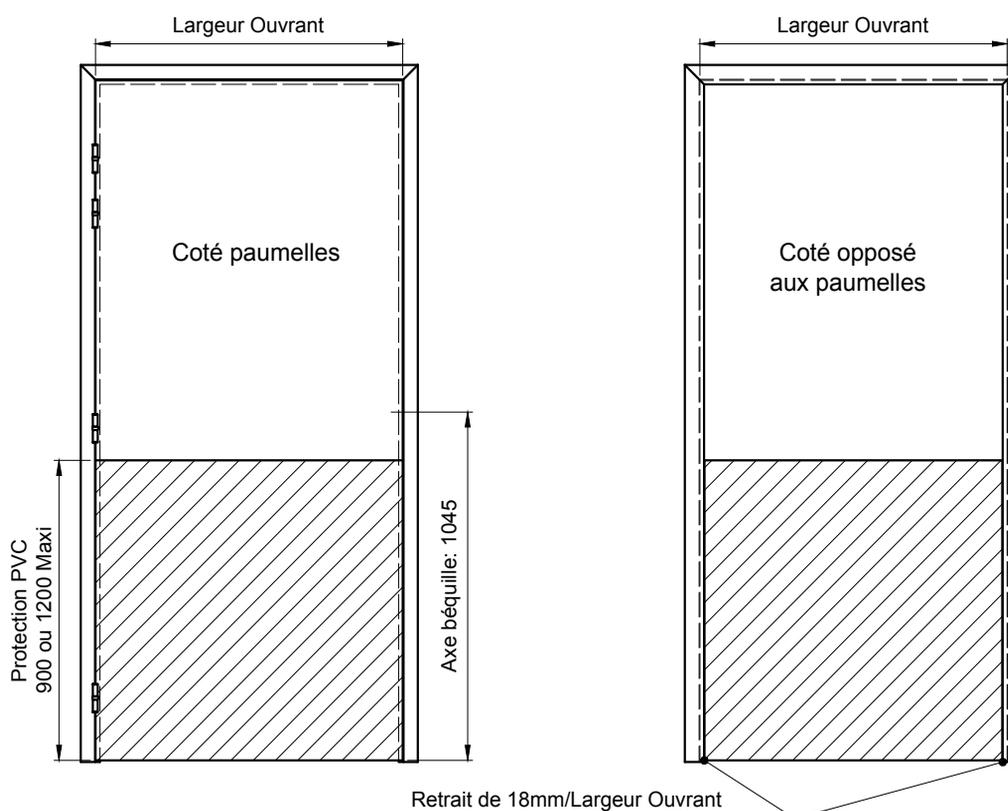
La protection doit obligatoirement se trouver en retrait des feuillures (Huisserie et battement)

Prévoir un retrait de 18mm face coté opposé aux paumelles (montant paumelles et serrure)

Dans le cas de battement feuilluré prévoir un retrait de 15mm coté paumelles sur service

et coté opposé aux paumelles sur semi-fixe

Dans le cas de battement à chant droit prévoir uniquement un retrait de 18mm face coté opposé aux paumelles (montant paumelles)



Possibilité d'avoir une protection PVC toute hauteur à la charge du client